



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mars 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial des questions douanières intéressant les transports, notamment la facilitation du passage des frontières

169^e session

Genève, 3 (après-midi), 4 (après-midi) et 5 (matin) juin 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la 169^e session*, **

Qui se tiendra en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 juin (après-midi), le mercredi 4 juin (après-midi) et le jeudi 5 juin (matin) 2025, dans la salle III.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organismes des Nations Unies intéressant le Forum mondial :
 - a) Conclusions de la quatre-vingt-septième session du Comité des transports intérieurs ;
 - b) Alignement des travaux du Forum mondial sur la Stratégie du Comité des transports intérieurs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs.

* Pour des raisons d'économie, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires des documents cités dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être obtenus directement auprès de la Division des transports durables de la CEE (courriel : wp.30@un.org). Ils peuvent aussi être téléchargés à partir du site Web de la CEE consacré à la facilitation du passage des frontières (www.unece.org/trans/bcf/welcome.html).

Toutes les représentantes et tous les représentants, y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée, sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1011790/> au plus tard une semaine avant la session. Ceux qui ne disposent pas d'un badge d'accès de longue durée valide doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat de la CEE par téléphone (+41 22 917 59 75) ou par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/practical-information-delegates.

** On trouvera sur le site Web de la CEE le texte intégral des conventions mentionnées dans le présent ordre du jour, ainsi que les listes complètes des Parties contractantes à ces conventions (www.unece.org/trans/conventn/legalinst.html#customs).



3. Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR, 1975) :
 - a) État de la Convention ;
 - b) Révision de la Convention :
Propositions d'amendements à la Convention ;
 - c) Application de la Convention :
 - i) Commentaires aux dispositions de la Convention ;
 - ii) Système eTIR :
 - a. Système international eTIR : projets d'interconnexion ;
 - b. Banque de données internationale TIR et autres projets informatiques connexes ;
 - c. Dématérialisation du certificat d'agrément ;
 - d. Financement du système eTIR et ressources nécessaires ;
 - iii) Faits nouveaux relatifs à l'application de la Convention ;
 - iv) Systèmes d'échange informatisé de données TIR ;
 - v) Règlement des demandes de paiement ;
 - vi) Autres questions.
4. Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (Convention sur l'harmonisation, 1982) :
 - a) État de la Convention ;
 - b) Questions relatives à l'application de la Convention.
5. Convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international :
État de la Convention.
6. Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et à l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux (1956) :
 - a) État des Conventions ;
 - b) Questions relatives à l'application des Conventions.
7. Adoption de nouvelles technologies dans les domaines du transport ferroviaire, du transport routier, de la mobilité routière, de la navigation intérieure, de la logistique et du transport intermodal jusqu'en 2030.
8. Activités d'autres organisations et pays intéressant le Forum mondial.
9. Questions diverses :
 - a) Dates de la prochaine session ;
 - b) Restrictions concernant la distribution des documents ;
 - c) Liste des décisions.
10. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la CEE, le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/337

2. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organismes des Nations Unies intéressant le Forum mondial

a) Conclusions de la quatre-vingt-septième session du Comité des transports intérieurs

Le Forum mondial sera informé oralement des débats et des résultats de la quatre-vingt-septième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (11-14 février 2025) portant sur des questions l'intéressant.

b) Alignement des travaux du Forum mondial sur la Stratégie du Comité des transports intérieurs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs

Le Forum mondial se souviendra sans doute qu'à sa dernière session, tout en constatant qu'un certain consensus commençait à se dégager concernant l'alignement de ses travaux sur la Stratégie du CTI sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs adoptée en 2024, il a estimé que le texte pertinent devrait faire l'objet de modifications supplémentaires avant d'être adopté et a demandé au secrétariat d'établir un nouveau document (voir ECE/TRANS/WP.30/336, par. 7 et 8). Dans ce contexte, le Forum mondial sera invité à reprendre l'examen de cette question, sur la base du document ECE/TRANS/WP.30/2025/2 établi par le secrétariat et contenant une nouvelle version de synthèse des documents précédents, y compris toutes les révisions antérieures, les rectificatifs et les modifications supplémentaires demandées à la 168^e session, pour examen final et adoption éventuelle.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/2025/2

3. Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR, 1975)

a) État de la Convention

Le Forum mondial sera informé oralement de l'entrée en vigueur des amendements aux annexes 3, 4 et 6 de la Convention TIR de 1975, conformément à la notification dépositaire C.N.115. 2025. TREATIES-XI-A-16 du 10 mars 2025. Il sera également informé que le régime TIR entrera en vigueur en Irak à compter du 1^{er} avril 2025, ce qui portera à 66 le nombre de Parties contractantes dans lesquelles des opérations TIR peuvent être menées. Le Forum mondial sera également informé de l'éventuelle évolution du nombre de Parties contractantes et de tout autre fait nouveau concernant l'état de la Convention. On trouvera sur le site Web de la Convention TIR des renseignements détaillés concernant cette question ainsi que les notifications dépositaires¹.

¹ www.unece.org/tir/.

b) Révision de la Convention**Propositions d'amendements à la Convention**

Aucune proposition d'amendement à la Convention n'est actuellement soumise au Forum mondial pour examen.

c) Application de la Convention**i) Commentaires aux dispositions de la Convention**

Aucune proposition de commentaire à des dispositions de la Convention n'est actuellement soumise au Forum mondial pour examen.

ii) Système eTIR**a. *Système international eTIR : projets d'interconnexion***

Le Forum mondial sera informé des faits nouveaux relatifs au système international eTIR, notamment de l'état d'avancement des différents projets d'interconnexion et des efforts déployés par le secrétariat TIR pour rendre opérationnelle la procédure eTIR pour le plus grand nombre possible de Parties contractantes.

b. *Banque de données internationale TIR et autres projets informatiques connexes*

Le Forum mondial sera informé des faits nouveaux concernant la Banque de données internationale TIR (ITDB) et des autres projets informatiques gérés par le secrétariat TIR présentant un intérêt pour ses travaux.

c. *Dématérialisation du certificat d'agrément*

Le Forum mondial sera invité à reprendre le débat sur la dématérialisation du certificat d'agrément et souhaitera peut-être rappeler les résultats de l'enquête sur le cycle de vie des certificats, dont il a pris connaissance à sa dernière session (document informel WP.30 (2025) n° 1), ainsi que la décision qu'il a prise de poursuivre l'examen des différentes questions pertinentes au titre d'un point de l'ordre du jour exclusivement consacré à ce sujet (voir ECE/TRANS/WP.30/336, par. 19 et 20). Dans ce contexte, le Forum mondial sera invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.30/2025/3, qui contient les principaux éléments de l'analyse de l'enquête, donne des précisions sur les questions à examiner et intègre les opinions exprimées et les questions soulevées par les diverses délégations au cours de la 168^e session. Le Forum mondial sera invité à fournir des orientations et des éléments d'information supplémentaires sur les principaux points à l'examen et à donner son avis sur les prochaines étapes de la dématérialisation des procédures de gestion des certificats d'agrément.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/2025/3

d. *Financement du système eTIR et ressources nécessaires*

Comme suite à la demande formulée par le Comité de gestion TIR à sa quatre-vingt-cinquième session, le Forum mondial sera invité à organiser de nouvelles discussions des Parties contractantes à la Convention afin de faire avancer le débat avant la prochaine session du Comité, en octobre 2025. Dans ce contexte, les délégations seront invitées à consulter les documents ECE/TRANS/WP.30/2024/9/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2024/6/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2025/6 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2025/7, ainsi que le rapport de la quatre-vingt-cinquième session du Comité de gestion TIR (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/173, par. 49 à 54), qui contiennent de plus amples informations.

En outre, le secrétariat informera le Forum mondial des consultations organisées en ligne avec les Parties contractantes intéressées au printemps 2025 afin de faire progresser de manière informelle les discussions sur le financement du système eTIR.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/2024/9/Rev.1–ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2024/6/Rev.1 ;
ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2025/6 ; ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2025/7

iii) Faits nouveaux relatifs à l'application de la Convention

Le Forum mondial est invité à faire état de toute nouveauté relative à l'application de la Convention TIR.

iv) Systèmes d'échange informatisé de données TIR

L'Union internationale des transports routiers (IRU) communiquera les données statistiques les plus récentes dont elle dispose sur l'utilisation du système SafeTIR par les Parties contractantes pour le contrôle des carnets TIR.

Document(s)

Document informel WP.30 (2025) n° 5

v) Règlement des demandes de paiement

Le Forum mondial sera informé par les autorités douanières et l'IRU de la situation actuelle en ce qui concerne le règlement des demandes de paiement adressées par les autorités douanières aux associations garantes nationales.

Document(s)

Document informel WP.30 (2025) n° 6

vi) Autres questions

Le Forum mondial se souviendra sans doute des discussions tenues à sa dernière session concernant la lettre que l'Association des transporteurs routiers estoniens avait adressée au secrétariat (document informel WP.30 (2025) n° 4) pour lui faire part de son inquiétude concernant différents points liés aux échanges tenus par le Comité de gestion TIR au sujet du financement du système eTIR (voir ECE/TRANS/WP.30/336, par. 26 à 30). Dans ce contexte, le Forum mondial sera informé des résultats d'un atelier virtuel organisé par le secrétariat et l'IRU pour les associations garantes nationales le 20 mars 2025, avec la participation des autorités douanières intéressées.

Document(s)

Document informel WP.30 (2025) n° 7

4. Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (Convention sur l'harmonisation, 1982)

a) État de la Convention

Le Forum mondial sera informé oralement de l'état de la Convention. On trouvera sur le site Web de la CEE des informations plus détaillées concernant l'état de la Convention ainsi que diverses notifications dépositaires².

² www.unece.org/tir.

b) Questions relatives à l'application de la Convention

Le Forum mondial se souviendra sans doute de la décision qu'il a prise à sa 168^e session (voir ECE/TRANS/WP.30/336, par. 33) de consacrer une demi-journée de sa session de juin 2025 à la tenue d'une session du Comité de gestion de la Convention sur l'harmonisation (AC.3), conformément à l'article 4 de l'annexe 7 de ladite Convention, selon lequel l'AC.3 doit être convoqué au moins tous les cinq ans. En conséquence de quoi, le Forum mondial sera informé des résultats de la treizième session de l'AC.3, prévue le 4 juin 2025 (matin), dont les débats s'appuieront notamment sur les discussions antérieures du Forum mondial concernant le rôle futur de la Convention sur l'harmonisation et les moyens de renforcer cet instrument juridique afin de mieux répondre aux besoins actuels des Parties contractantes intéressées et d'en attirer de nouvelles.

5. Convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international**État de la Convention**

Le Forum mondial se souviendra peut-être que le Bélarus a signé la Convention le 23 septembre 2022 et l'a ratifiée le 21 août 2023, devenant ainsi la deuxième Partie contractante après le Tchad³. Le Forum mondial sera informé des faits nouveaux concernant cette question, le cas échéant.

6. Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et à l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux (1956)**a) État des Conventions**

Le Forum mondial sera informé de l'état des Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules routiers commerciaux (1956) et du nombre de Parties contractantes à ces Conventions. On trouvera sur le site Web de la CEE des informations plus détaillées sur cette question ainsi que sur les notifications dépositaires⁴.

b) Questions relatives à l'application des Conventions

Le Forum mondial sera informé oralement de la création d'un groupe officiel d'experts de l'eCPD et des résultats de la troisième session du groupe spécial informel d'experts de la dématérialisation des carnets de passages en douane, qui s'est tenue en ligne le 8 avril 2025. Les délégations seront également invitées à soulever, au titre de ce point de l'ordre du jour, toute autre question relative à l'application des Conventions portant sur des sujets qui intéressent le Forum mondial.

7. Adoption de nouvelles technologies dans les domaines du transport ferroviaire, du transport routier, de la mobilité routière, de la navigation intérieure, de la logistique et du transport intermodal jusqu'en 2030

Au titre de ce point permanent de l'ordre du jour, les délégations seront invitées à proposer des avancées techniques qui pourraient être obtenues ou utilisées dans le cadre de l'application des instruments juridiques relevant de la compétence du Forum mondial, chargé de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie du CTI à l'horizon 2030.

³ www.unece.org/tir.

⁴ www.unece.org/tir.

8. Activités d'autres organisations et pays intéressant le Forum mondial

Le Forum mondial prendra note des activités menées par les commissions économiques ou unions douanières régionales, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et par des pays, portant sur des questions qui l'intéressent.

9. Questions diverses

a) Dates de la prochaine session

Le secrétariat a pris des dispositions provisoires pour que la 170^e session se déroule les 21, 22 et 24 (matin) octobre 2025, ces dates pouvant être modifiées en raison de la crise de liquidités qui touche l'ONU. Le Forum mondial souhaitera peut-être confirmer ces dates.

b) Restrictions concernant la distribution des documents

Le Forum mondial décidera s'il y a lieu d'appliquer des restrictions à la distribution des documents publiés à l'occasion de la session faisant l'objet du présent ordre du jour.

c) Liste des décisions

La liste des décisions adoptées sera jointe au rapport final.

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Forum mondial adoptera le rapport de sa 169^e session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
